



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5197 du 16/03/2015 relative à l'acte de candidature à introduire par les puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour le **15 avril 2015**

Ne concerne pas l'enseignement spécialisé

| Réseaux et niveaux concernés | Destinataires de la circulaire |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles | <ul style="list-style-type: none">- Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;- Aux Directions des écoles maternelles et fondamentales officielles subventionnées. |
| <input type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel) | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : fondamental et maternel ordinaire | |
| Type de circulaire | <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Aux membres de l'Inspection de la Communauté pour l'enseignement fondamental ;- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;- Aux services de vérification ;- Aux associations de parents ;- Aux organes de coordination et de représentation. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative | |
| <input type="checkbox"/> Circulaire informative | |
| Période de validité | |
| <input type="checkbox"/> 2015-2016 | |
| <input type="checkbox"/> Du au | |
| Documents à renvoyer | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui | |
| <input type="checkbox"/> Date limite : 15/04/2015 | |
| <input type="checkbox"/> <u>Voir dates figurant dans la circulaire</u> | |
| Mot-clé : | |
| Puéricultrice ACS-APE | |

| Signataire | | |
|-----------------------------|---|---------------------------|
| Administration : | Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale | |
| Personnes de contact | | |
| Service ou Association : | | |
| Nom et prénom | Téléphone | Email |
| Cellule ACS/APE | 02/413.25.71 | bernard.verkercke@cfwb.be |
| Cellule gestion des emplois | 02/413.40.62 | cellulege@cfwb.be |
| Service ou Association : | | |
| Nom et prénom | Téléphone | Email |
| | | |
| | | |

L'emploi dans la présente circulaire des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

En application de l'article 28, § 8 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la communauté française :

- toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement P.O. doit poser sa candidature **par lettre recommandée** auprès de son Pouvoir organisateur. Cet acte de candidature doit être posé **pour le 15 avril au plus tard** ;
- toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement interzonal doit poser sa candidature en renvoyant le formulaire dûment complété repris en annexe **par lettre recommandée** auprès du Président de la Commission centrale de gestion des emplois **pour le 15 avril au plus tard**.

ATTENTION :

- le modèle d'acte de candidature joint à la présente est différent de celui de l'année scolaire passée aussi les puéricultrices qui ont déjà posé ce jour leur candidature en utilisant le modèle de l'année dernière doivent impérativement **ré-introduire** le formulaire figurant en annexe de la présente circulaire.
- **Les puéricultrices définitives ou définitives à titre provisoire**, qui sont donc soumises au décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, **ne doivent pas introduire de candidature**.

Je vous invite à informer les puéricultrices contractuelles relevant de votre pouvoir organisateur du contenu de la présente et vous remercie pour l'attention que vous y accorderez.

La Directrice générale

Lisa SALOMONOWICZ

CANDIDATURE A ENVOYER PAR LETTRE
RECOMMANDEE POUR LE 15 AVRIL 2015 AU PLUS
TARD

Monsieur Jan MICHIELS,
Président de la Commission centrale de
gestion des emplois pour l'enseignement
préscolaire et primaire OFFICIEL
subventionné
Boulevard Léopold II, 44
Local 2^E241
1080 BRUXELLES

Monsieur le Président,

Conformément au décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puéricultrices et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté Française, je soussigné(e) :

Nom-

Prénom :.....
.....

N°matricule :.....
.....

Domicilié(e) :.....
.....

Téléphone/portable :.....
.....

*Adresse
courriel* :.....

*Dénomination, adresse et n° FASE de l'établissement
où j'exerce actuellement mes fonctions :*

.....
.....
.....
.....

.....
.....
ai l'honneur de faire acte de candidature afin de faire valoir ma priorité dans le classement interzonal des puéricultrices pour l'enseignement subventionné :

| | |
|--|-------------|
| Zone 1 : Bruxelles-Capitale : | OUI/NON (1) |
| Zone 2 : Province de Brabant Wallon : | OUI/NON (1) |
| Zone 3 : arrondissement administratif de Huy et Waremme : | OUI/NON (1) |
| Zone 4 : arrondissement administratif de Liège : | OUI/NON (1) |
| Zone 5 : arrondissement administratif de Verviers : | OUI/NON (1) |
| Zone 6 : Province de Namur : | OUI/NON (1) |
| Zone 7 : Province de Luxembourg : | OUI/NON (1) |
| Zone 8 : Hainaut Occidental comprenant les communes suivantes : Antoing, Ath, Beloeil, Brunehaut, Bernissart, Brugelette, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-L'Enclus, Mouscron, Pecq, Rumes, Tournai, Peruwelz, Silly | OUI/NON (1) |
| Zone 9 : Mons-Centre comprenant les communes suivantes : Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Enghien, Frameries, Hensies, Honnelle, Jurbise, la Louvière, Lens, Le Roeulx, manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies. | OUI/NON (1) |
| Zone 10 : Charleroi-Hainaut Sud comprenant les communes suivantes : Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Binche, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Erquelines, Estinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-L'Évêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Les Bons-Villers, Lobbes, Montigny-le-Tilleul, Merbes, Momignies, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin. | OUI/NON(1) |

J'ai bénéficié, durant cette année scolaire 2014-2015, d'un écartement et/ou d'un congé de maternité dont les périodes sont les suivantes (1) :

Congé d'écartement : du.....au

Congé de maternité : du.....au

□ J'ai repris mes fonctions cette année scolaire 2014-2015 après plus de 8 ans d'interruption, veuillez trouver en annexe à la présente l'attestation de services.

Afin de permettre aux pouvoirs organisateurs susceptibles de me proposer un emploi de me contacter, je marque mon accord par la présente pour la publication de mes coordonnées personnelles dans la circulaire reprenant le classement interzonal des puéricultrices.

OUI/NON (1)

L'absence de réponse sera considérée comme un accord tacite.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Date :

Signature :